



---

Réunion de la commission « Services publics et  
services aux publics » du 10 mars 2022

SYNTHÈSE

---

La commission « Services publics et services aux publics » s'est réunie le 10 mars 2022 sous la présidence d'Antoine Bozio.

La commission a débuté par une présentation du **programme de travail du service statistique public pour l'année 2022** centré sur les nouvelles opérations des producteurs s'inscrivant dans les avis de moyen terme du Cnis. Ainsi, pour répondre à l'avis n° 2, la Cnaf poursuivra en 2022 ses travaux d'expertise sur la possibilité d'une mesure régulière du non-recours à deux prestations, le RSA et la prime d'activité. L'arrivée du Répertoire de Gestion des Carrières Unique permettra à la Cnav de veiller à la continuité du système d'information statistique sur les retraites en réponse à l'avis n° 3 du moyen terme de la commission. Pour répondre à l'avis n° 4, la Depp poursuivra la réflexion menée sur l'élargissement de l'identifiant national élève (INE) avec en particulier, en 2022, l'immatriculation des élèves soumis à l'obligation d'instruction. Concernant l'avis n° 5, la Depp mènera en 2021 la seconde édition de l'enquête EPODE (Enquête PériODique sur l'Enseignement) visant à rendre compte de la diversité des pratiques professionnelles transversales aux disciplines enseignées à l'école primaire et au collège et à documenter leur évolution dans le temps. Enfin, conformément à l'avis de moyen terme n° 8 de la commission, le SSM Justice prévoit la relance du panel des mineurs et à son élargissement aux jeunes de moins de 26 ans.

La commission a ensuite examiné le **suivi statistique du parcours des personnes âgées** (Avis n° 1 du moyen terme).

**Une première intervention de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees)** du Ministère des solidarités et de la santé a présenté un panorama des sources traitant de la perte d'autonomie. La Drees rappelle que 18 millions de Français ont plus de 60 ans. Parmi ces derniers, 630 000 vivent dans des structures d'hébergement. Quelques grandes enquêtes permettent de suivre ces personnes, par exemple l'enquête Care qui représente les grandes enquêtes décennales sur le sujet. Elle permet une description fine des limitations et restrictions d'activités, des conditions de vie, des aides reçues et de la consommation de soins. Les enquêtes auprès des établissements d'hébergement pour personnes âgées sont quadriennales depuis 1985 et sont très sollicitées pour l'aide à la décision. L'enquête annuelle sur l'aide sociale des départements est mobilisée notamment pour le panorama annuel *L'Aide et l'action sociales en France*. Pour compléter le suivi, le Service statistique public met en place de nouveaux outils. C'est le cas de la base Badiane qui rassemble des informations relatives au fonctionnement, à l'activité, au personnel et au public accueilli dans les structures médico-sociales. Les remontées individuelles des prestations sur l'autonomie en 2021 devraient permettre une remontée commune pour éclairer les cumuls d'aides et les bascules d'une prestation à une autre. En effet, il est nécessaire de consolider et d'améliorer les suivis dynamiques. L'échantillon national d'études sur l'autonomie et l'hébergement des seniors, panel pour suivre les personnes de 60 ans ou plus est une autre tentative dans ce sens. En revanche, le suivi des services à la personne reste peu couvert actuellement.

**Le LEDa-LEGOS, de l'Université Paris-Dauphine, a ensuite présenté l'enquête Share**, qui est un outil longitudinal européen pour observer l'entrée en dépendance. Son champ porte sur les personnes âgées de plus de 50 ans en ménage ordinaire et leur conjoint, quel que soit leur âge. Conduite dans 28 pays, il s'agit d'un outil privilégié pour les comparaisons internationales et l'évaluation des politiques publiques. Share est bisannuelle, suit une cohorte et assure la représentativité de cette dernière au niveau national en rafraîchissant régulièrement l'échantillon. Une équipe académique multidisciplinaire pilote cette enquête. L'objectif principal est de permettre les travaux de recherche sur le processus de vieillissement et les conditions de vie des seniors durant ce vieillissement. Le deuxième objectif est d'aider la politique publique grâce aux comparaisons entre pays et grâce à des questionnaires spécifiques adaptés aux situations nationales. Paris-Dauphine est responsable de la production de l'enquête en France mais ne dispose pas des données, c'est le centre de données à Tilburg qui est en charge de leur conservation et leur diffusion. Les données sont mises à disposition en Open data sous

réserve d'une affiliation académique ou institutionnelle. La première édition de Share prend fin en 2024. Toutefois, celle-ci devrait être renouvelée et le projet est en cours de définition. Le projet est de poursuivre avec le même échantillon, mais le tirage des entrants pourrait s'effectuer dans Fideli. La phase de préparation de cette nouvelle édition pourrait être mise à profit pour engager une réflexion sur les possibilités d'appariement offertes en comparant les bénéfices pour le pilotage des politiques publiques et le surcoût.

**Enfin, Amélie Carrère, chercheuse de l'Institut des politiques publiques (IPP)**, a décrit le suivi de la prise en charge humaine et financière de la perte d'autonomie des personnes âgées et ses perspectives. Les acteurs de l'autonomie sont nombreux et l'offre de prise en charge éclatée entre plusieurs organismes, ce qui rend le suivi statistique complexe. Parmi les 2 millions de personnes âgées dépendantes, 1,3 million sont aidées par une professionnelle, 840 000 bénéficient de l'allocation personnalisée d'autonomie et 460 000 sont hébergées dans une résidence hors résidence d'autonomie. Pour modéliser les décisions publiques et contextualiser les parcours des personnes âgées, il faut disposer de données sur la prise en charge. Actuellement, il n'existe pas assez de profondeur temporelle dans les données contextuelles pour comprendre pourquoi les déterminants de l'entrée en institution ont changé. Les données sur l'autonomie présentées par la Drees amélioreront cette situation. Des données plus complètes sur la prise en charge permettront de réaliser des travaux de recherche à une échelle départementale fine sur la mesure de l'accessibilité géographique, ce qui est impossible en l'absence du code commune de résidence antérieure des personnes. Un partenariat entre la Drees et l'IPP est en cours de création pour investiguer de nouveaux sujets de recherche. Cela étendra le périmètre des études statistiques sur le "Grand-âge" : emplois directs, infirmières libérales, accueils de jour, hébergement temporaire, résidence autonomie, hébergement permanent... Aujourd'hui, des données publiques territorialisées sur la prise en charge existent, comme celles sur les finances locales des départements ou l'enquête Action sociale des communes et intercommunalités, mais celles-ci sont insuffisantes. D'autres sont plus difficiles d'accès, par exemple celles sur l'action sociale des caisses de retraites et les données de l'impôt sur les sociétés.

**Les débats** soulignent l'importance de diversifier les analyses pour traiter les différents aspects des parcours des personnes âgées. La dépendance est toujours évoquée, mais la vie des personnes âgées est constituée de nombreuses transitions, comme des déménagements, qui sont moins étudiées que celles des autres âges. Pour corriger le manque d'étude sur les personnes les plus âgées, une solution consiste à les sur-représenter dans les échantillons des enquêtes adressées au plus de 50 ans.

À la suite des débats, **un avis a été produit par la commission**. Il encourage les progrès en cours ou en projet dans le suivi dynamique des cohortes et recommande de continuer les investigations initiées entre les producteurs de l'enquête européenne Share, le SSM Santé et Solidarité et l'Insee, par exemple en vue de réaliser des appariements. Il recommande également d'améliorer le dispositif de suivi des mobilités résidentielles des personnes âgées et de veiller à ce que cette population soit suffisamment représentée dans les enquêtes.

Enfin, la commission a examiné **quatre demandes d'avis d'opportunité**. Elles relèvent respectivement du SSM santé et solidarité, du SSM sécurité intérieure, SSM justice et du SSM éducation. Toutes les demandes ont reçu un avis favorable. La commission a accordé **trois accès aux sources administratives dans le cadre de l'article 7bis** de la loi de 1951. Deux émanent du SSM santé et solidarité : la première concerne les données du répertoire de gestion des carrières unique et la seconde les données recueillies dans le cadre du tableau de bord de la performance dans le secteur médico-social. La dernière demande, réalisée par le SSM justice, concerne les données extraites du système d'information de l'aide juridictionnelle.